



DÉCISION MUNICIPALE
N°2026 - 20
En date du 05 mars 2026

Objet : Fixation des tarifs de droit de place – Brocante - vide grenier et vide dressing, organisés sur le territoire de la commune

Prise en application de la délibération N°2024-107 du Conseil Municipal de la commune de Luzarches en date du 5 décembre 2024, donnant délégation de pouvoir à Monsieur Le Maire dans les matières définies par l'article L .2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et suivants relatifs aux compétences du maire ;

Vu la décision municipale 2023-04 en date du 23 janvier 2023 fixant le tarif droit de place pour la brocante de Luzarches

Considérant que la commune peut organiser des brocantes et vide grenier tout au long de l'année

Considérant la demande d'organisation d'un vide-dressing sur le territoire de la commune

Considérant qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de droit de place pour ces différentes manifestations

DÉCIDE

Article 1er : De fixer les tarifs de droit de place - Brocante / vide grenier comme suit :

Stand - profondeur 2 mètres :

Luzarchois – Minimum 3 ML — 6€ le ml

Non Luzarchois Minimum 3 ML — 8€ le ml

Article 2 : De fixer les tarifs de droit de place pour les vides dressing, organisés sur le territoire de la commune comme suit 10€ le ml

Article 3 : Les recettes seront encaissées par la régie RM Produits Divers Luzarches

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](https://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : **05/03/2026**

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : **06/03/2026**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com